

Département de Haute-Marne

# Commune de VERBIESLES

ARRÊTÉ N° 08/2024

ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT A TITRE EXCEPTIONNEL L'OUVERTURE DE DEBITS DE BOISSONS TEMPORAIRES LORS DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le Maire de Verbiesles,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,  
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,  
VU l'arrêté préfectoral n°2688 du 23 décembre 2014 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,  
VU la demande du 28 août 2024 formulée par le **Comité d'animations Verbieslois**,

## Arrêté

**Article 1** - Mme. la Présidente du Comité d'animations Verbieslois Boutellier Cécile, est autorisée à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à l'occasion de la fête patronale qui aura lieu rue des Lavois à Verbiesles, le samedi 14 septembre 2024 à partir de 16h jusqu'au dimanche 15 septembre 2024, 20h00.

**Article 2** - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

**Article 3** - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Verbiesles

Le 03 septembre 2024

Le Maire,



**Stéphane VERNIER**  
Marie-Noëlle HUBERT **1<sup>er</sup> Adjoint**  
52000 VERBIESLES